



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Coordinateur de l'action touristique locale
et du développement durable des
territoires

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Coordinateur de l'action touristique locale et du développement durable des territoires

Dénomination nationale : SP8-Aménagement du territoire et urbanisme

Demande n°S3LP140007280

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Sciences Sociales et Administration, Département de Géographie-Aménagement, 200, Avenue de la République, 92001 Nanterre et le lycée René Auffray, 23, Rue Fernand Pelloutier, Clichy.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /
- Secteur professionnel demandé : SP8-Services aux collectivités

Présentation de la spécialité

La formation existe depuis 2004. Elle s'appuie sur une collaboration entre le département de Géographie-Aménagement de l'UFR de Sciences sociales et administration de Paris 10 et le lycée René Auffray de Clichy. L'objectif est de former des cadres intermédiaires qui seront à même de participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions touristiques globales de développement et de dynamisation d'un territoire.

Les étudiants issus de cette formation peuvent appliquer leurs compétences dans le métier principal référencé dans le ROME en tant que : conseiller en développement local. Ses déclinaisons peuvent être agent de développement local, animateur de pays, directeur d'office de tourisme, de syndicat d'initiative... L'analyse qualitative des besoins professionnels en région parisienne montre qu'il existe une demande forte dans les services touristiques des collectivités territoriales et syndicats mixtes.

Cette formation contient un parcours. Elle s'inscrit dans le schéma global LMD de l'université. Elle est accessible à des étudiants de géographie, d'AES, de sociologie, de langues étrangères...

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation se déroule sur les deux semestres de l'année entre octobre et juin. Elle est associée avec le CEP de Paris-Ouest-Nanterre et le lycée hôtelier Auffray de Clichy. Elle est accessible en formation initiale et en formation continue. Les durées du stage en entreprise et du projet tuteuré sont conformes à la réglementation avec respectivement une durée de 12 semaines et 135 heures (sur un total de 458 heures hors stages et projets tuteurés). Les UE sont au nombre de huit et articulées, en cohérence. Les volumes horaires varient de 26 à 69 heures. Il existe un bon équilibre entre la participation des professionnels et celle des enseignants et enseignants-chercheurs. Les professionnels interviennent dans 25 % du volume horaire total de la formation (hors stages et projets tuteurés). Les domaines d'activité des professionnels sont en adéquation avec les objectifs pédagogiques.

Le projet tuteuré se divise en deux parties : l'une individuelle, de mars à juin qui s'effectue pendant le stage, et l'autre collective, de décembre à mars. Chaque projet est accompagné par un enseignant référent. L'évaluation se fait *via* une soutenance.

L'étudiant est actif dans la recherche du stage, lequel fera l'objet d'un suivi par le tuteur au moyen d'un cahier de liaison électronique. L'évaluation se fait par un rapport et une soutenance. Les sujets proposés, la nature et le type d'entreprises accueillant les stagiaires sont bien adaptés à la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont décrites de manière succincte sans information sur l'éventualité de la compensation. La mise en place de dispositifs pédagogiques particuliers n'est pas évoquée. L'accompagnement et l'aménagement de la formation pour les personnes à mobilité réduite se font aux niveaux de l'université et du département de Géographie-Aménagement. La situation des sportifs de haut niveau est étudiée au cas par cas.

Le lien avec les milieux professionnels s'exprime au travers du nombre des intervenants (25 %) qui correspond à un volume horaire enseigné de 115 heures pour 458 heures hors stage et projet tuteuré. Les domaines d'activité des professionnels de statuts variés sont en adéquation avec les objectifs pédagogiques. Bien qu'un partenariat étroit avec la formation continue de Nanterre au travers du Centre des relations avec les entreprises (CREFOP) soit identifié, les conventions avec les partenaires professionnels ne sont pas formalisées. Pour autant, les professionnels participent au pilotage de la formation en intervenant dans le conseil de perfectionnement, ainsi qu'à l'évaluation des activités des étudiants, l'élaboration des programmes, et aux jurys, mais pas au recrutement des étudiants.

Le pilotage de la formation est assuré par un enseignant-chercheur s'appuyant sur une équipe pédagogique restreinte. Le responsable de la formation fait le lien entre l'UFR de Sciences sociales et administration, le service de la formation continue, les professionnels et le lycée hôtelier. Trois réunions par an (octobre, mars et juin) entre enseignants et professionnels permettent un suivi de la formation, mais pas de conseil de perfectionnement dont les rôles et missions s'ils étaient définis pourraient constituer une aide au pilotage.

Les étudiants recrutés, à l'échelle du territoire national, sont titulaires de BTS (tourisme, carrières sociales, immobilier, agricole...) ou de DUT (carrières sociales, urbanisme) ou d'une L2. D'autres sont inscrits en formation continue. Le jury apprécie les profils d'étudiants atypiques. Le nombre de candidatures est très élevé : 412 en 2012, pour 20 places disponibles. Le taux de réussite est compris entre 95 et 100 %.

L'insertion professionnelle est documentée *via* les enquêtes de l'établissement, qui supplantent les enquêtes nationales dont le taux de réponses est très insuffisant. L'équipe pédagogique a réalisé un travail conséquent pour obtenir un retour satisfaisant des enquêtes (pourcentage compris entre 75 et 90 %) pour les diplômés sortis entre 2006 et 2009. Pour cette période, le taux de diplômés en emploi variant entre 66 et 82 %, reste satisfaisant, la période d'accès à l'emploi est comprise entre l'immédiat et un à deux ans avec des périodes de CDD ou des poursuites d'études en master (10 à 33 %) et les emplois occupés correspondent en majorité à la formation. Toutefois, il est regrettable que ce suivi propre de l'établissement n'ait pas permis une analyse dans la période des trois dernières années (période demandée dans le dossier) puisque seuls sept étudiants ont répondu sur une cohorte de 61.

- Points forts :

- Une formation adaptée aux besoins exprimés par les employeurs potentiels.
- Les liens étroits avec le milieu professionnel.
- Une formation unique sur son secteur par rapport à d'autres existantes en France, ce qui accentue son attractivité (plus de 400 dossiers pour 20 places).
- Une équipe pédagogique solide et un dossier clairement renseigné.

- Points faibles :
 - Un pilotage insuffisant.
 - Le taux de retour des données d'insertion professionnelle faible pour les trois dernières années.
 - La méthodologie de l'autoévaluation réalisée par l'établissement n'est renseignée pas.
 - Le manque de précision sur l'organisation de la formation, (jury, modalités de contrôles des connaissances, évaluation des enseignements).

Recommandations pour l'établissement


La qualité du volet « enquêtes sur l'insertion professionnelle », lequel ne permet en aucun cas d'avoir un suivi correct des cohortes d'étudiants sur les trois dernières années, doit progresser pour mieux souligner le travail de l'équipe pédagogique. L'équipe pédagogique pourrait réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'harmonisation de la promotion pour prendre en compte la diversité des étudiants et de dispositifs passerelles en amont de la formation pour les L1/L2. Ceci permettrait de conforter l'attractivité de la formation et d'accompagner la diversité des publics accueillis. Il est attendu qu'une méthode d'évaluation des enseignements par les étudiants soit intégrée à la formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : B
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

	CAMPAGNE D'HABILITATION, VAGUE D Observations relatives au rapport d'évaluation de la LICENCE PROFESSIONNELLE d'Aménagement du territoire et d'urbanisme, spécialité :
	Coordinateur de l'action touristique locale et du développement durable des territoires
	Demande n° S3LP140007280

Responsable de la formation :	
NOM Prénom	BOST François
Email	Francois.bost@u-paris10.fr

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »	
Appréciation globale	<p>-observations portant sur des points de la synthèse qui appelleraient une réponse, des précisions, un correctif, etc.</p> <p>Le descriptif d'appréciation globale du diplôme paraît satisfaisant. Il s'appuie très fortement, il est vrai, sur la synthèse fournie dans le dossier, qui est très bien renseignée.</p> <p>Cependant le commentaire selon lequel les professionnels participent (selon leur disponibilité) au jury, au pilotage, aux trois réunions annuelles, à l'élaboration des contenus, mais pas au recrutement en tant que tel des candidats ne nous paraît pas adapté.</p> <p>Ces recrutements s'étalent en effet sur trois jours et il est impensable de pouvoir à nouveau solliciter l'appui supplémentaire des professionnels à cette période de l'année.</p> <p>L'AERES s'est-elle posée par ailleurs la question du budget nécessaire pour payer cette prestation supplémentaire, et ces prestations d'une manière générale, qui ne relèvent pas des enseignements à proprement parler (qui sont les seuls à être rémunérés par les universités...) ? Car le bénévolat a ses limites, surtout pour des professionnels de qualité (ce qui est le cas), très accaparés par leurs autres fonctions.</p> <p>Les participations des professionnels aux différentes opérations de pilotage sont déjà nombreuses et leur motivation trouve leur origine dans les excellentes relations tissées avec eux par l'équipe enseignante. Afin de préserver celles-ci, le parti-pris a été de ne pas les solliciter à nouveau. D'ailleurs, il n'est pas certain que cette participation apporterait grand-chose à cette occasion.</p> <p>La remarque sur l'absence d'un conseil de perfectionnement nous paraît a priori recevable. Nous organisons néanmoins trois réunions annuelles, longues et fouillées, à des moments clés et choisis comme tels, durant lesquelles les analyses et les actions correctives relèvent cependant de celles prises dans le cadre des « conseils de perfectionnement ».</p> <p>A l'avenir, les responsables de la formation s'engagent donc à officialiser ces réunions sous le terme de « conseil de perfectionnement » et à établir un compte-rendu plus détaillé que celui auxquels ces réunions donnent lieu.</p> <p>Des contacts ont aussi été pris en ce sens avec d'autres licences professionnelles de Paris-Ouest-Nanterre. Mon idée est de les solliciter au moins une fois par an pour mettre en commun et discuter de nos expériences respectives afin de s'inspirer des bonnes pratiques de pilotage et de pédagogie. Effectué de manière ponctuelle, ce travail mérite à mes yeux d'être davantage systématisé. L'établissement pourrait d'ailleurs imposer ce type de réunion.</p>

Points forts	<p>Nous souscrivons à tous les points forts relevés par le rapport d'évaluation. Ils soulignent la veille constante de l'équipe pour adapter ce diplôme à la demande du marché. Ils témoignent du très important travail de fond mené par l'ensemble de l'équipe (enseignants et professionnels) pour piloter le diplôme et le faire évoluer.</p> <p>Un autre point fort aurait mérité de figurer dans cette rubrique, celui de l'insertion professionnelle (voir explications à la rubrique suivante).</p>
Points faibles	<p>Il est inexact et injuste de dire dans le rapport d'évaluation que <i>«le taux de retour des données d'insertion professionnelle et de suivi des étudiants est très faible»</i>.</p> <p>Cette critique ne peut porter en effet que sur l'enquête réalisée par l'université de Paris-Ouest et non sur l'action des responsables de la formation en matière d'enquête sur l'insertion des étudiants.</p> <p>En effet, comme signalé dans le dossier d'habilitation de la licence pro, les enquêtes menées par l'établissement se révèlent encore très insuffisantes comme en témoigne leur très faible taux de retour (7 réponses !), de surcroît pour une seule année de référence (2009). Malgré une relance de l'université, il n'y a pas eu de réponses supplémentaires. La méthode impersonnelle utilisée se révèle sans doute inadaptée.</p> <p>Depuis la menée à bon port de la première promotion (2004-2005), le parti pris de l'équipe enseignante de la licence pro a été de réaliser spontanément des enquêtes d'insertion professionnelle, ce qui a été d'un très précieux secours pour affiner les contenus de la formation et notre communication. Les tableaux sur le devenir des étudiants sont actualisés chaque année par le biais d'enquêtes réalisées annuellement, mais aussi lorsque des données individuelles sont communiquées spontanément.</p> <p>Il est regrettable que l'évaluateur n'ait pas fait état de cette enquête menée par les responsables de la licence professionnelle dans la mesure où ses résultats sont au contraire excellents quant aux remontées... De surcroît, cette enquête a demandé plus de six mois de travail et il n'en a nullement été fait état dans le rapport d'évaluation. Cette absence de citation aurait mérité une explication de la part de l'AERES.</p> <p>L'enquête fournie dans le dossier d'habilitation (et jointe à nouveau en annexe dans le présent document) par le responsable de la licence professionnelle a permis en effet d'approcher l'exhaustivité (entre 75 % et 90 % de réponses selon les années !).</p> <p>Durant l'année 2012, l'enquête s'est d'abord déroulée par internet (avec jusqu'à 4 relances, accompagnées de messages personnalisés). Elle a couvert comme demandé la période 2006-2009. Un certain nombre d'adresses internet avaient changé depuis le passage des étudiants à l'université. Le relais a été pris par le phoning, voire par le phoning réalisé au domicile des parents (la demande d'une adresse pérenne avait été demandée lors de l'inscription pédagogique). Ce travail fastidieux a été très concluant, ainsi qu'en témoignent les taux de retour à nos yeux excellents.</p> <p>Cette enquête, dont nous avons fourni le tableau détaillé dans le rapport et que nous fournissons à nouveau dans l'annexe du présent document, permet de dire que la quasi-totalité des étudiants de cette licence professionnelle (c'est-à-dire ceux qui ont répondu) a trouvé du travail, souvent dans de très</p>

bonnes conditions et dans des créneaux très majoritairement proches de ceux couverts par ce diplôme. Nous enregistrons cependant quelques réorientations dans des domaines approchants, voire totalement différents.

Sur l'ensemble des étudiants ayant répondu, un seul était en recherche d'emploi (promotion 2009). **L'insertion professionnelle** des étudiants de ce diplôme se réalise donc de manière très satisfaisante, même si les délais d'entrée dans le monde du travail peuvent varier significativement (de l'entrée immédiate à 2 années de recherche). Le haut niveau de sélection des étudiants explique en premier lieu cette bonne insertion professionnelle.

La note B de l'« insertion professionnelle » ne nous paraît pas en adéquation avec la réalité.

Il est reproché dans le rapport d'évaluation, un « pilotage insuffisant » :

Ce commentaire ne nous paraît pas vraiment justifié :

-le pilotage s'effectue tout d'abord de manière collective, à l'occasion de réunions régulières qui rassemblent l'ensemble des enseignants. Problèmes éventuels, bilan d'étape sur la promotion, propositions de nouveaux contenus dans les enseignements, etc. sont étudiés à cette occasion.

-le pilotage est également effectué au quotidien par les deux responsables de ce diplôme, qui partagent le même bureau. Leur rôle de chef d'orchestre est essentiel, car le secrétariat du département de géographie-aménagement ne peut assurer beaucoup de missions en dehors des plus répétitives et des plus simples. Depuis le 2 septembre jusqu'au 25 juillet de chaque année, les responsables gèrent les relations entre les trois composantes du diplôme : l'UFR Sciences sociales et administrations, le service de la formation continue (dont il est membre du conseil), enfin le lycée hôtelier René Auffray. Ils s'occupent de la sélection des candidats, réalisent les enquêtes d'insertion professionnelle, choisissent et recrutent les professionnels dans le cadre du diplôme, préparent l'emploi du temps sous la forme d'un rétro-planning actualisé en permanence, réservent les salles de cours, pourvoient au matériel dont a besoin le corps enseignant, etc.

Il est reproché un manque de précision sur l'organisation de la formation (jury, modalités de contrôle des connaissances, évaluation des enseignements).

Les jurys sont composés à l'oral du projet collectif (mars) et du projet personnel (juin) par l'ensemble des enseignants de la formation.

L'évaluation des enseignements a fait l'objet d'une réponse détaillée dans la rubrique « recommandation pour l'établissement ».

Les **modalités de contrôle des connaissances** n'étaient pas demandées sous la forme d'un tableau détaillée par l'enquête de l'AERES. Celles-ci néanmoins sont distribuées en début d'année par les responsables de la formation, qui expliquent aussi longuement le jeu des coefficients et des ECTS. Nous suggérons à l'AERES,

pour lever tout oubli ou équivoque de la part des responsables de diplômes, de faire figurer explicitement un tableau demandant de faire figurer les modalités de contrôle des connaissances.

Nous le faisons figurer ci-dessous pour chaque EC, en fonction de ce qui est prévu a priori dans la nouvelle maquette :

-Développement local et rôle des acteurs : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également).

-Le territoire comme système et ses modes de gouvernance : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également), plusieurs rendus sous forme de mini-dossiers.

-Aménagement et urbanisme : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également), plusieurs rendus sous forme de mini-dossiers.

-Territoires et enjeux du développement durable : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également), un ou deux rendus écrits spécifiques.

-Anglais : une note globale de participation à l'oral, plusieurs notes de rendus spécifiques.

-Mise en valeur durable de certains types de milieux : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également).

-Initiation à la cartographie et aux Systèmes d'information géographique (SIG) : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également) à partir d'un travail effectué sur ordinateur, un ou deux rendus spécifiques.

-Nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées au tourisme et aux territoires : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également) à partir d'un travail effectué sur ordinateur (création d'un site WEB, etc.), un ou deux rendus spécifiques.

-Diagnostic de territoire : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également), un ou deux rendus écrits spécifiques.

-Montage et conduite de projet : présentation orale d'un projet collectif et élaboration d'un rapport écrit.

-Patrimoine, acteurs et médiation culturelle : Contrôle écrit des connaissances de deux heures (examen de rattrapage à l'écrit également), un ou deux rendus écrits spécifiques.

-Projet tuteuré personnel et professionnel : remise d'un rapport personnel

	<p>d'une soixantaine de pages, soutenance orale de ce rapport.</p> <p>-Rapport de stage : remise d'un rapport d'une dizaine de pages, soutenance orale de ce rapport.</p>
--	--

<p>2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »</p>

-le principe d'une évaluation systématique des enseignements par les étudiants sera retenu dès la rentrée 2013-2014 dans le cadre de cette licence professionnelle. Réalisée jusqu'alors par des enquêtes ponctuelles et orales par les deux responsables auprès des étudiants, **cette évaluation se fera dorénavant aussi par le biais de questionnaires ouverts et anonymes.**

Il est à noter que plusieurs fois dans l'année, les deux responsables de ce diplôme donnent la parole aux étudiants qui s'expriment librement et en confiance. Sans être vraiment officialisée, la fonction de « délégué de classe » a été retenue certaines années. Elle s'inscrit aussi dans la perspective de l'évaluation des enseignements et des enseignants.

L'Etablissement apporte *infra* une réponse globale sur le suivi des cohortes d'étudiants (mise en place de l'OVE au niveau de l'Etablissement) et sur l'évaluation de la formation par les étudiants.

<p>3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »</p>
--

Si la prise en compte de la longue enquête menée en interne par les responsables de la licence professionnelle avait été faite par les évaluateurs de ce diplôme, la notation finale de la rubrique « insertion professionnelle » aurait été sans doute meilleure que « B ».

Si la non prise en compte de cette enquête, qui s'est étalée sur 6 mois en ce qui concerne ce diplôme, s'explique par le manque de confiance des évaluateurs, il est alors inutile de demander aux responsables des diplômes ce surcroît de travail qui n'est pas valorisé.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

